

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



**ANSD**

Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie

# INDICE DES PRIX DE PRODUCTION INDUSTRIELLE (IPPI)

## Octobre 2022



## Note de reconnaissance

L'ANSD exprime toute sa gratitude aux chefs d'entreprise. En effet, le succès de l'ANSD dans sa mission de production et de diffusion des données de qualité au service de tous les usagers repose sur un partenariat bien établi sans lequel, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

## Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note mensuelle sur l'Indice des Prix de Production Industrielle (IPPI). Cet indice rénové, base 100 en 2015, mesure l'évolution des prix de production, départ usine et hors taxe et marge de transport.

Les principaux changements apportés par la rénovation ont trait à la nomenclature, au champ de couverture, aux pondérations, aux techniques de calcul, et aux données de base. Ainsi, le nouveau champ d'application de l'IPPI se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1 et couvre les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels » qui n'étaient pas pris en compte dans la version antérieure de l'IPPI. En revanche, certaines activités des sections B, C, D et E de la NAEMA, en l'occurrence l'égrenage de coton sont exclues du champ. S'agissant du calcul des indices, il est fait recours à un système de double pondération dynamique (utilisation simultanée du chiffre d'affaires et des valeurs ajoutées actualisées chaque année) contrairement à l'ancien IPPI où les pondérations étaient déterminées avec le chiffre d'affaires fixé à l'année de base. L'échantillon à l'année de base compte 72 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée du tissu industriel. Celui-ci est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié mensuellement et est disponible au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur 100%.

Les présents indicateurs sont établis avec un taux de réponse de 82,4%.

## ANALYSE D'ENSEMBLE : Une baisse des prix de production industrielle

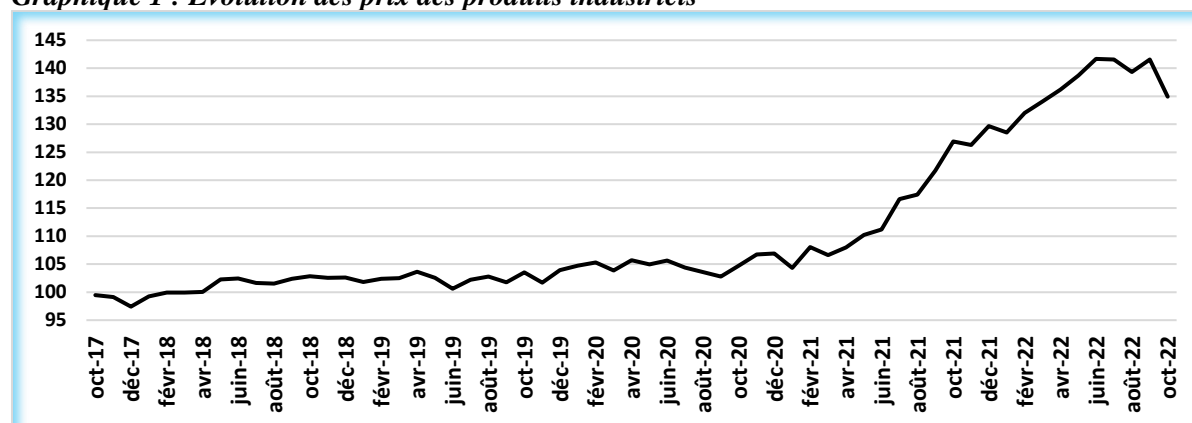
L'activité industrielle est marquée, en octobre 2022, par une diminution de 4,7% des prix de la production industrielle hors égrenage de coton, comparativement à ceux du mois précédent. Cette évolution est en relation, avec la baisse des prix des produits manufacturiers (-6,9%), en particulier des produits chimiques (-38,0%). Toutefois, un relèvement de 0,4% des prix des produits des industries extractives est enregistré sur la période sous revue. Par ailleurs, il est noté une stabilité des prix des produits des industries environnementales et de l'« électricité, eau et gaz ».

En variation annuelle, les prix de la production industrielle hors égrenage de coton ont bondi de 6,3% en octobre 2022, sous l'effet de l'appréciation des prix des produits extractifs (+16,4%) et de ceux des produits manufacturiers (+4,2%).

Sur les dix premiers mois de 2022, les prix des produits industriels se sont accrus de 21,0%, comparativement à leurs niveaux sur la même période de 2021.

S'agissant de l'égrenage de coton, les prix ont progressé de 1,7% en variation mensuelle et de 42,8% en variation annuelle. Sur les dix premiers mois de 2022, ils se sont relevés de 46,5% comparativement à la même période de l'année précédente.

### Graphique 1 : Evolution des prix des produits industriels



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



## ANALYSE SECTORIELLE

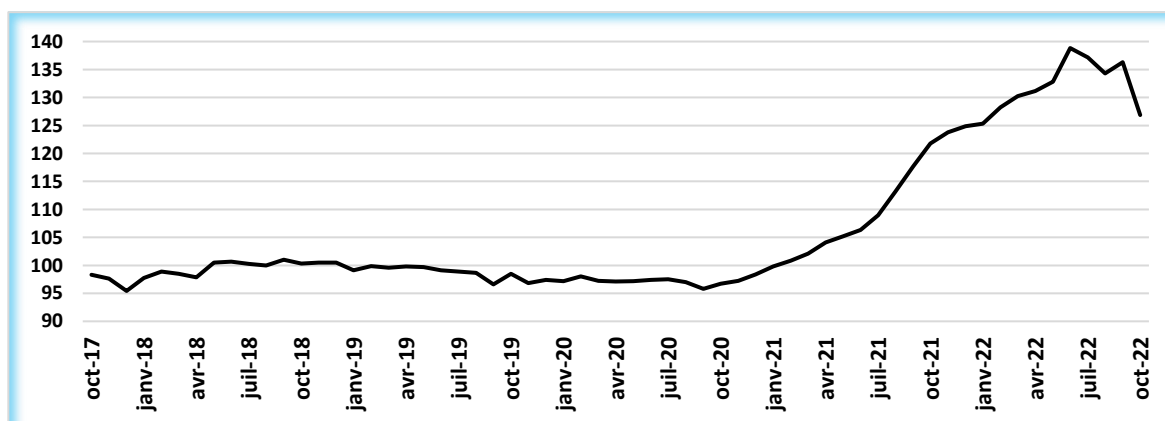
### **Une baisse des prix des produits manufacturiers**

Au mois d'octobre 2022, les prix des produits manufacturiers ont diminué de 6,9% en variation mensuelle sous l'effet, principalement, de la baisse des prix des produits chimiques et pharmaceutiques (-38,0%) et de ceux des « produits de raffinage et de la cokéfaction » (-5,9%).

Relativement au mois d'octobre 2021, les prix des produits manufacturiers ont augmenté (+4,2%). En particulier, les prix du « cuir travaille et articles de voyage, chaussures », des produits agro-alimentaires et des produits métallurgiques et de fonderie ont bondi, respectivement, de 55,1%, 9,0% et 8,1%.

Sur les dix premiers mois de 2022, les prix des produits manufacturiers ont augmenté de 22,3% par rapport à la période correspondante de 2021.

### **Graphique 2 : Evolution des prix des produits manufacturiers**



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

### **Une hausse des prix des produits des industries extractives**

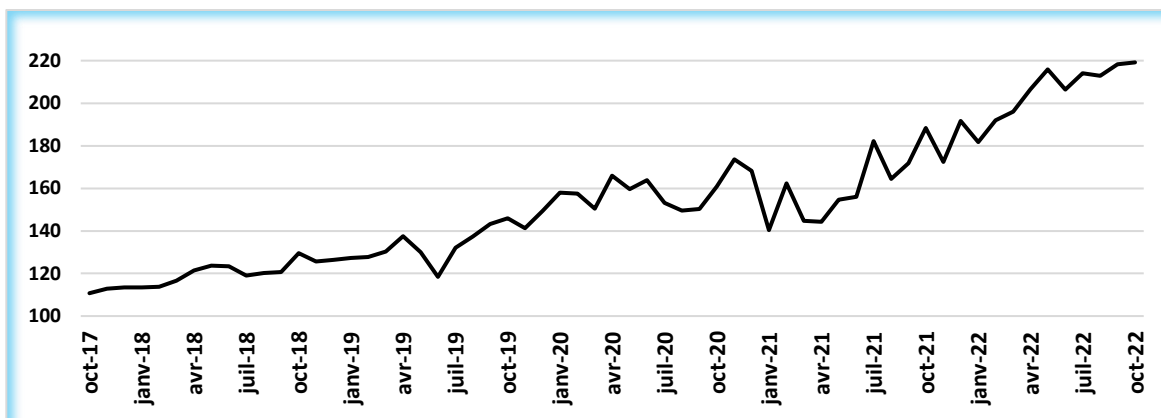
En variation mensuelle, les prix des produits des industries extractives ont augmenté de 0,4% au mois d'octobre 2022. Cette évolution est principalement attribuable à la hausse des prix des autres produits des industries extractives (+1,0%). En revanche, une baisse (-0,3%) des prix des minerais métalliques est notée pendant la période sous-revue.

Sur un an, les prix des produits des industries extractives ont augmenté de 16,4%, en octobre 2022.

Sur les dix premiers mois de 2022, les produits de ces industries se sont renchérisés de 28,2%, par rapport à la période correspondante de 2021.

### **Graphique 3 : Evolution des prix des produits des industries extractives**





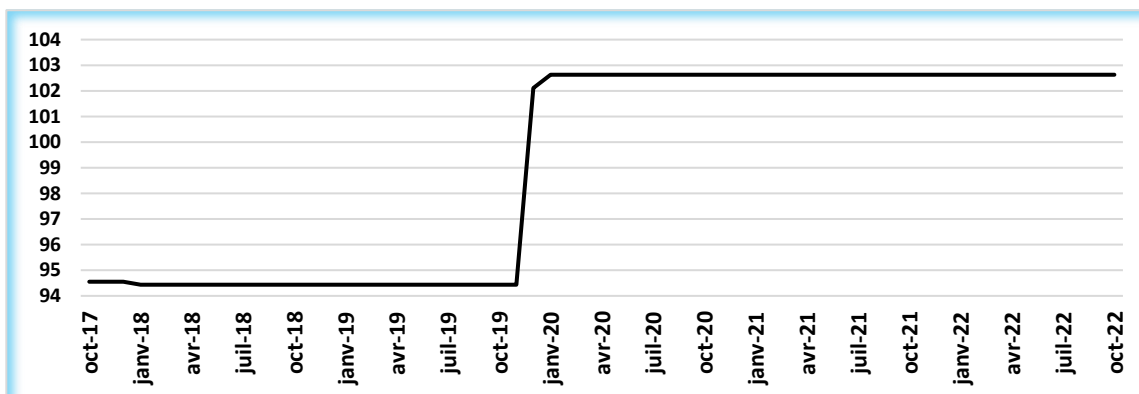
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

### **Une stagnation des prix de l'électricité, gaz et eau**

En octobre 2022, les prix de l'électricité, gaz et eau sont restés stables en variation mensuelle et annuelle en relation avec la stagnation des prix de l'électricité et du gaz et celle des prix du captage et de la distribution d'eau.

De même, sur les dix premiers mois de 2022, les prix de l'électricité, gaz et eau sont restés constants par rapport à la période correspondante de 2021.

### **Graphique 4 : Evolution des prix de l'électricité, gaz et eau**



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

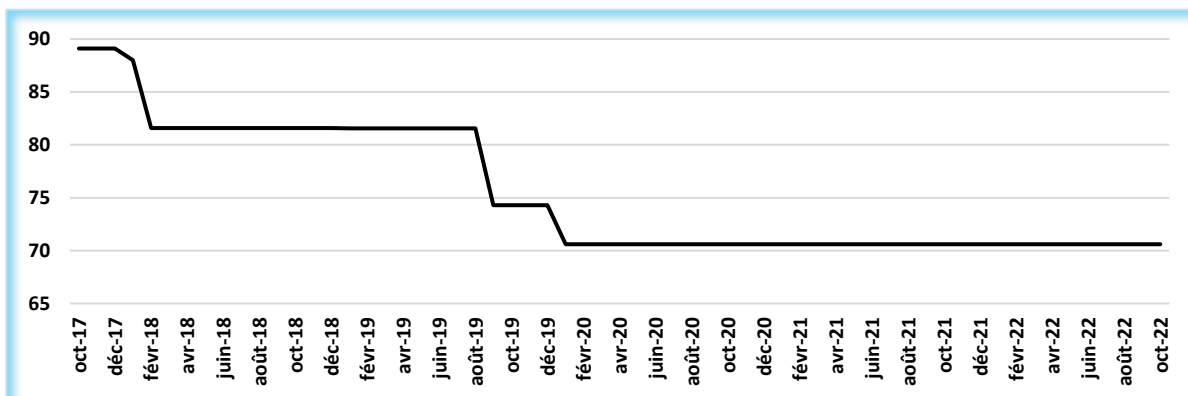
### **Une stabilité des prix des produits des industries environnementales**

Comparativement à ceux du mois précédent, les prix des produits des industries environnementales n'ont pas connu de variation en octobre 2022, en liaison avec la stabilité des prix des produits des activités de la collecte des eaux usées et de traitement des déchets collectés et éliminés. En variation annuelle, ils n'ont également pas connu d'évolution.

De même, sur les dix premiers mois de 2022, les prix des produits des industries environnementales n'ont pas varié par rapport à la période correspondante de 2021.



**Graphique 5 : Evolution des prix des produits des industries environnementales**



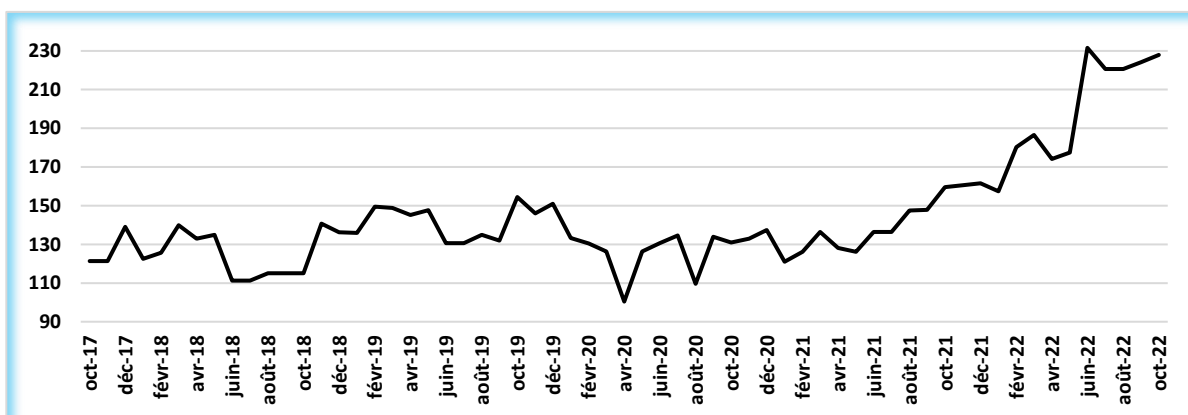
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

**Une hausse des prix de l'égrenage de coton**

En variation mensuelle, les prix de l'égrenage de coton ont bondi de 1,7% en octobre 2022. Ils ont également augmenté de 42,8% en variation annuelle.

Sur les dix premiers mois de 2022, les prix de l'égrenage de coton ont progressé de 46,5% par rapport à la période correspondante de 2021.

**Graphique 6 : Evolution des prix des égrenages de coton**



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



**Tableau : Indice des prix de production industrielle (base 100 en 2015)**

Code NAEMArev1	BRANCHE D'ACTIVITES	Oct-21	Juin-22	Juil.-22	Août-22	Sept-22	Oct-22	Oct-22/ Sept.-22	Oct-22/ Oct-21	10 mois 22/ 10 mois 21
<b>05-09</b>	<b>PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES dont...</b>	<b>188,3</b>	<b>206,4</b>	<b>214,1</b>	<b>212,8</b>	<b>218,3*</b>	<b>219,2</b>	<b>0,4</b>	<b>16,4</b>	<b>28,2</b>
07	Minerais métalliques	149,2	162,1	162,7	166,2	165,4	164,9	-0,3	10,6	20,4
08	Autres produits des industries extractives	218,8	244,4	261,1	253,4	267,2*	269,9	1,0	23,3	36,8
<b>10-33</b>	<b>PRODUITS MANUFACTURIERS dont...</b>	<b>121,8</b>	<b>138,8</b>	<b>137,2</b>	<b>134,3</b>	<b>136,3*</b>	<b>126,9</b>	<b>-6,9</b>	<b>4,2</b>	<b>22,3</b>
<b>10-12</b>	<b>Produits agro-alimentaires dont...</b>	<b>116,7</b>	<b>127,8</b>	<b>128,2</b>	<b>127,8</b>	<b>127,6*</b>	<b>127,2</b>	<b>-0,3</b>	<b>9,0</b>	<b>22,8</b>
10	Produits alimentaires	122,2	135,2	135,7	135,3	135,0*	134,6	-0,3	10,1	25,5
11	Boissons	74,6	74,7	74,7	74,7	74,7	74,7	0,0	0,1	0,1
12	Produits à base de tabac	85,6	85,6	85,6	85,6	85,6	85,6	0,0	0,0	0,0
<b>13-14</b>	<b>Produits textiles et articles d'habillement</b>	<b>108,5</b>	<b>111,6</b>	<b>111,6</b>	<b>111,6</b>	<b>111,6</b>	<b>111,6</b>	<b>0,0</b>	<b>2,9</b>	<b>-0,8</b>
<b>15</b>	<b>Cuir travaillé et articles de voyage, chaussures</b>	<b>24,2</b>	<b>35,6</b>	<b>37,5</b>	<b>37,5</b>	<b>37,5</b>	<b>37,5</b>	<b>0,0</b>	<b>55,1</b>	<b>11,9</b>
<b>17-18</b>	<b>Papier et carton, travaux d'impression et reproduction d'enregistrements</b>	<b>100,8</b>	<b>100,8</b>	<b>100,8</b>	<b>100,8</b>	<b>100,8</b>	<b>100,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>19</b>	<b>Produits du raffinage et de la cokéfaction</b>	<b>114,7</b>	<b>150,2</b>	<b>147,3</b>	<b>129,3</b>	<b>129,1</b>	<b>121,5</b>	<b>-5,9</b>	<b>5,9</b>	<b>38,0</b>
<b>20-22</b>	<b>Produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique dont...</b>	<b>129,3</b>	<b>192,3</b>	<b>179,4</b>	<b>162,7</b>	<b>179,5</b>	<b>111,3</b>	<b>-38,0</b>	<b>-13,9</b>	<b>50,8</b>
20	Produits chimiques	130,7	214,9	195,2	173,4	197,0	103,1	-47,7	-21,1	67,0
22	Produits chimiques du travail du caoutchouc et du plastique	102,5	114,2	118,4	115,4	114,7	114,0	-0,6	11,2	12,1
<b>23</b>	<b>Matériaux minéraux</b>	<b>105,2</b>	<b>105,1</b>	<b>105,3</b>	<b>105,9</b>	<b>106,3</b>	<b>108,6</b>	<b>2,2</b>	<b>3,3</b>	<b>2,6</b>
<b>24-25</b>	<b>Produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux</b>	<b>210,4</b>	<b>229,7</b>	<b>227,1</b>	<b>228,6</b>	<b>230,2</b>	<b>227,6</b>	<b>-1,1</b>	<b>8,1</b>	<b>12,4</b>
24	Produits métallurgiques et de fonderie,	210,5	231,2	228,4	230,1	231,8	228,9	-1,2	8,8	11,8
25	Ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux	153,2	154,5	154,0	154,0	154,0	154,3	0,2	0,8	19,2
<b>26-28</b>	<b>Produits électroniques et informatiques, équipements électriques, machines et équipements dont...</b>	<b>86,4</b>	<b>81,4</b>	<b>82,9</b>	<b>85,1</b>	<b>85,1</b>	<b>85,1</b>	<b>0,0</b>	<b>-1,5</b>	<b>-5,6</b>
27	Équipements électriques	85,9	80,9	82,4	84,7	84,7	84,7	0,0	-1,5	-5,6
<b>31-33</b>	<b>Autres industries manufacturières dont...</b>	<b>130,6</b>	<b>136,7</b>	<b>132,8</b>	<b>132,9</b>	<b>127,5</b>	<b>132,3</b>	<b>3,7</b>	<b>1,3</b>	<b>4,6</b>
31	Meubles et matelas	112,7	121,6	114,8	115,0	105,6	113,9	7,9	1,1	-0,5
32	Produits manufactures divers	150,1	152,7	152,7	152,7	152,7	152,7	0,0	1,7	10,2
<b>35-36</b>	<b>ELECTRICITE, GAZ ET EAU dont...</b>	<b>102,6</b>	<b>102,6</b>	<b>102,6</b>	<b>102,6</b>	<b>102,6</b>	<b>102,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
35	Électricité, gaz	101,9	101,9	101,9	101,9	101,9	101,9	0,0	0,0	0,0
36	Eau captée et distribuée	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0
<b>37-39</b>	<b>PRODUITS DES INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES dont...</b>	<b>70,6</b>	<b>70,6</b>	<b>70,6</b>	<b>70,6</b>	<b>70,6</b>	<b>70,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
37	Eaux usées collectées et boues	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0	0,0	0,0	0,0
38	Déchets collectes, traités et éliminés	69,1	69,1	69,1	69,1	69,1	69,1	0,0	0,0	0,0
<b>05-39</b>	<b>ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON</b>	<b>126,9</b>	<b>141,7</b>	<b>141,6</b>	<b>139,3</b>	<b>141,6*</b>	<b>134,9</b>	<b>-4,7</b>	<b>6,3</b>	<b>21,0</b>
<b>01</b>	<b>Egrenage de coton</b>	<b>159,6</b>	<b>231,6</b>	<b>220,7</b>	<b>220,7</b>	<b>224,1</b>	<b>228,0</b>	<b>1,7</b>	<b>42,8</b>	<b>46,5</b>

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

\*Données mises à jour



### **Champ couvert**

Le champ d'application de l'IPPI suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Le secteur industriel comprend à cet effet, les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels ». Certaines activités telles que l'égrenage du coton sont exclues du champ de l'IPPI. Cependant pour des besoins de la conjoncture, l'évolution des prix de l'égrenage de coton est analysée dans cette note.

### **Modalité de tirage de l'échantillon**

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui situent en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne ayant déposé un état financier.

### **Modalité de calcul des indices**

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des produits jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, trois types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des produits, les indices gammes et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport du prix au cours du mois courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les nouvelles recommandations suggèrent au niveau des gammes d'utiliser des indices de Juvons qui présentent de meilleures propriétés par rapport aux autres indices d'agrégat élémentaire. Pour une gamme donnée, l'indice de Juvons est la moyenne géométrique pondérée des indices élémentaires de ses produits.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, divisions regroupées, types industries et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

### **Diffusion**

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn).

### **AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)**

Directeur général : **Aboubacar Sédikh BEYE**

Directeur général adjoint : **Dr Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques conjoncturelles : **Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Ndoffène DIOUF, Alassane SARR et Manga NDIAYE**

Equipe de chargés de relation avec les entreprises : **Amadou SALL, Ibrahima BA, Elhadji Gana NDIAYE, Laure Alice Valérie BADJI et Nafy KANOUTE**

Diffusion : **El hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA**

